Politisation du service civil

Depuis 1963, le pouvoir s'est ingénié à faire passer les objecteurs pour des jeunes dont la seule préoccupation était de ne jamais toucher un fusil. Et, par conséquent, ces jeunes ne pouvaient qu'être satisfaits du service civil qu'on leur proposait (ou plus exactement qu'on leur imposait), puisque c'était pour eux l'occasion de servir le pays (ou le régime?) sans porter les armes. Certains objecteurs refusent ce rôle qu'on veut leur faire jouer et élargissent le champ de leur objection à une contestation globale du système capitaliste et non plus seulement à un refus de collaborer avec l'armée. Cela n'est pas nouveau mais tend à se généraliser.
Cette forme d'objection, couramment et assez maladroitement qualifiée d'objection politique, peut se développer concrètement de différentes, façons: refus du statut, demande de bénéfice du statut en termes politiques, accomplissement d'un service civil à signification politique claire, etc. C'est cette troisième possibilité que je vais tenter de développer ici, à savoir comment politiser le service civil ou comment remettre en cause cette notion de service obligatoire. Différentes solutions s'offrent à l'objecteur ayant obtenu le bénéfice du statut. C'est à chacun selon sa situation et ses exigences propres de déterminer la forme du service qu'il va effectuer.

Quelques suggestions:

1. Accepter d'effectuer un service civil couvert par une association agréée, mais rechercher une affectation ayant un contenu suffisamment subversif. À Besançon, lors de la journée de travail du 2 octobre sur l'objection politique, il avait été suggéré que des équipes d'OC partent au Bengale (la responsabilité du gouvernement français dans le conflit pakistanais n'étant plus à démontrer).

2. Accepter la couverture d'une association agréée par le ministère, mais continuer de vivre comme avant son

«incorporation», l’action politique se situant d’abord au niveau du quotidien. On peut reprocher à cette solution d’être ambiguë, dans la mesure où la position de l’OC par rapport à l’association qui le couvre n’est pas très claire. Les partisans de cette solution diront bien sûr que les associations et le pouvoir ne font qu’un.

3. Refuser la couverture d’une association agréée et soit effectuer un service civil, soit continuer de mener une action politique au niveau de son travail. Dans la mesure où l’objecteur refuse d’être couvert par une association, il remet en cause la notion de service obligatoire, et le service qu’il effectue est volontaire. Le risque d’une telle position est important puisque l’OC sera déclaré insoumis; c’est pourquoi une telle position doit être prise massivement, si elle est prise.

Ces quelques propositions ne constituent pas une liste exhaustive des solutions à apporter au problème de la politisation de l’objection, et le débat reste rouvert.

Bruno Dulac